021-242100410-20150625-2015-06-25\_017-DE

Date de télétransmission: 30/06/2015 Date de réception préfecture : 30/06/2015

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 25 juin 2015

Président: M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BORSATO

Convocation envoyée le 18 juin 2015 Publié le 26 juin 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté: 79 Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de membres en exercice: 79 Nombre de procurations : 15 - CONTRE:0SCRUTIN: POUR: 76 Abstention: 0NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. Alain MILLOT M. Thierry FALCONNET M. Jean-Claude GIRARD M. Pierre PRIBETICH M. Patrick MOREAU Mme Claudine DAL MOLIN M. Jean ESMONIN Mme Stéphanie MODDE Mme Louise BORSATO M. Patrick CHAPUIS Mme Christine MARTIN M. Louis LEGRAND Mme Nathalie KOENDERS M. Patrick ORSOLA Mme Danielle JUBAN M. Rémi DETANG Mme Lê Chinh AVENA Mme Florence LUCISANO Mme Catherine HERVIEU Mme Hélène ROY M. Georges MAGLICA Mme Céline TONOT M. José ALMEIDA M. Jean-François DODET M. Joël MEKHANTAR M. François DESEILLE Mme Sladana ZIVKOVIC Mme Colette POPARD Mme Océane CHARRET-GODARD M. Michel JULIEN M. Alain HOUPERT M. Frédéric FAVERJON Mme Anne ERSCHENS M. Didier MARTIN M. Laurent BOURGUIGNAT M. Dominique GRIMPRET Mme Catherine VANDRIESSE M. Michel ROTGER M. François HELIE M. Jean-Patrick MASSON Mme Chantal OUTHIER M. Gilbert MENUT Mme Badiaâ MASLOUHI M. Emmanuel BICHOT M. André GERVAIS Mme Fréderika DESAUBLIAUX

Mme Anne PERRIN-LOUVRIER M. Nicolas BOURNY Mme Corinne PIOMBINO M. Jean-Louis DUMONT M. Patrick BAUDEMENT M. Dominique SARTOR M. Damien THIEULEUX Mme Michèle LIEVREMONT M. Philippe BELLEVILLE Mme Noëlle CAMBILLARD M. Cyril GAUCHER.

## Membres absents:

M. Laurent GRANDGUILLAUME

M. Roland PONSAA M. Gaston FOUCHERES

M. Benoît BORDAT

Mme Anne DILLENSEGER

M. Charles ROZOY pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD

Mme Sandrine RICHARD

M. Hervé BRUYERE

M. Abderrahim BAKA pouvoir à M. Gilbert MENUT M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT

Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à Mme Christine MARTIN Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Danielle JUBAN

M. Jean-Yves PIAN pouvoir à M. Joël MEKHANTAR

M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Fréderika DESAUBLIAUX M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET

Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Nicolas BOURNY

M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA

M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à M. Patrick CHAPUIS M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO

Mme Anaïs BLANC pouvoir à M. Rémi DETANG.

GD2015-06-25 017  $N^{\circ}17 - 1/2$ 

## **OBJET:** ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES Ressources humaines - Recrutement de personnels saisonniers pour l'été 2015

Aux termes de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 (article 41 (V), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des fonctions correspondant à un besoin saisonnier pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois.

Compte tenu du fonctionnement de l'usine d'incinération des ordures ménagères 24 heures sur 24, 365 jours par an, il apparaît nécessaire de recruter du personnel saisonnier à l'usine afin d'assurer la continuité du service et de respecter les règles de sécurité afférentes à ce type d'installation.

Il convient donc d'autoriser le Président à recruter des adjoints techniques pour les périodes suivantes :

- 1 agent du 01 juillet au 14 septembre 2015
- 1 agent du 07 juillet au 21 août 2015
- 1 agent du 15 juillet au 14 septembre 2015.

## Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- de recruter, en application de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, 3 adjoints techniques de 2ème classe à temps complet pour chacune des périodes susvisées.
- de fixer leur rémunération par référence au 1er échelon de l'échelle 3 et d'ouvrir les crédits à cet effet au chapitre 012 ;
- d'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

GD2015-06-25 017 N°17 - 2/2